

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 17 NOVEMBRE 2009

### Présents :

Mme Toulza, directrice et les enseignantes : Mmes Anrich, Alavoine, Barreri, Chaput, Chichignoud, Gautron, Limon, Richard, Sinfort, Thiebault, Toledo, Mme Cocquempot (Rased)

Pour les parents d'élèves : Mmes Chauveau, Galzi, Hurtrez, Levert, Mercadier-Deschamp, Turelle, Vallette, Wolf et MM Mercadier et Paroli.

Pour la mairie : M Lussert, maire, Mme Bessières et M. Marc, directeur du périscolaire.

Absentes : Mmes Bacher et Del Rio (AEP)

### **Présentation des participants.**

**Règlement intérieur** : aucune modification n'étant à apporter, le règlement intérieur est rapidement voté à l'unanimité.

**Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS)** : Sur l'école trois enfants nécessitent un(e) AVS, or aucun n'était nommé pour la rentrée. Ils sont arrivés bien après, pour le dernier même après les vacances de la Toussaint. Monsieur le Maire fait part de son incompréhension ayant lui-même proposé une personne qualifiée dès la rentrée qui n'a été nommée que courant octobre.

**PPMS** : Premier exercice d'évacuation effectué le 25/09/09. Les temps ont été respectés.

Les malles où se trouve le matériel nécessaire en cas de confinement doivent être complétées par la mairie et seront « scellées » par des liens en plastique pour éviter que le matériel ne disparaisse. La vérification du contenu doit être organisée régulièrement car certaines choses se périment (eau, piles).

Un agent de sécurité incendie est passé vérifier les installations la semaine dernière.

Mme Toulza signale par ailleurs le soulèvement du carrelage dans la classe de Mme Tolédo, voisine de la salle des maîtres où un problème similaire avait été signalé l'année dernière.

Un accident est survenu dans la cour de l'école annexe pendant le temps périscolaire. Un élève s'est assis sur le lavabo extérieur qui a cédé sous son poids et lui a écrasé la main en tombant. Heureusement, l'enfant a pu être opéré et ne devrait pas garder de séquelles. Se pose la question de la vérification des suspensions et de leurs fixations (panneaux de basket notamment). Du côté de l'encadrement, avec un adulte pour 14 enfants, les conditions d'accueil étaient normalement assurées.

### **- La troisième classe de l'école annexe :**

Monsieur le maire présente son projet d'aménagement de la salle de l'école annexe afin de l'octroyer aux associations hors temps scolaire. Cette salle serait entre autre allouée au club de rugby afin que les joueurs puissent s'y retrouver après les entraînements et les matchs pour y faire « la troisième mi-temps ».

Mme Toulza fournit au conseil la copie de la lettre qu'elle a fait parvenir à l'inspecteur, les articles du code de l'éducation statuant sur l'utilisation des locaux hors temps scolaires ainsi qu'un relevé des activités menées par l'école dans cette salle. Elle précise aussi qu'elle avait demandé à la mairie de fournir pour ce conseil : un plan détaillé de l'aménagement prévu ainsi qu'une liste précise des activités que le club de rugby comptait développer dans cette salle, documents qui ne sont pas fournis au conseil.

Le club de rugby a déposé auprès de la mairie une demande pour tous les soirs de la semaine (à partir de 18h30) pour collation après l'entraînement ou CA, ainsi que le samedi de 14h à 20h et le dimanche de 14h à 20h pour pouvoir faire la 3<sup>e</sup> mi-temps avec l'autre équipe.

Le conseil des maîtres a établi que « l'esprit de la 3<sup>e</sup> mi-temps n'était pas compatible avec celui de l'enseignement mené à l'école : c'est une question de principe. On ne peut pas respecter un lieu, ce qui s'y passe, ce qui s'y apprend si ce lieu sert aussi pour des fêtes bien arrosées ».

M le Maire explique que la 3<sup>ème</sup> mi-temps n'est autre qu'un repas convivial et invite les présents à y assister. Il présente également le plan d'aménagement avec une ouverture de la cloison de la petite salle de musique qui donnerait enfin la possibilité de déplacer le piano sans avoir à le démonter. Il serait envisageable d'installer un atelier cuisine pour l'école. Une petite pièce serait créée dans la salle en symétrique du décrochement existant pour permettre au club de rugby d'y entreposer des affaires. Les cloisons sèches seraient facilement démontables et une paroi vitrée assurerait le passage de la lumière venant de la cour. La cuisine (grillades, frites) se ferait sur le parking, des toilettes indépendantes seraient aménagées. Tout accès à l'école et à la cour serait interdit, l'entrée se faisant alors du côté parking. La porte vers la cour servirait de sortie de secours.

Certains s'étonnent que lors de la décision de réfection des toilettes de l'annexe l'année dernière la mairie ait préféré installer un ALGECO alors qu'il est question aujourd'hui de faire d'autres toilettes pour les rugbymen. M le Maire répond que la réfection des anciennes toilettes aurait nécessité la remise aux normes de tout le bâtiment.

Il estime le coût des travaux à 3000 à 5000€ pour l'aménagement (et le mobilier ?) y compris la salle de musique.

Le problème du nettoyage est soulevé : qui s'en chargerait ? Qui vérifierait ? M. le Maire propose aux enseignantes d'élaborer avec lui la charte d'utilisation de la salle, étant bien entendu que le non respect d'utilisation ne saurait être admis plus de trois fois.

Les enseignantes souhaiteraient garder une priorité d'utilisation de la salle en cas d'activité, de projet pédagogique nécessitant l'occupation de l'espace plusieurs jours voire semaines d'affilée (projet des structures). M. le Maire ne doute pas de la bonne volonté et de la compréhension des rugbymen.

Mme Toulza fait procéder à un vote à bulletin secret :

Favorables : 4

Favorables conditionnels : 7

Défavorables : 14

M le Maire remercie le conseil pour cet échange et se plie à sa décision.

(La discussion ayant pris beaucoup de temps, les sujets suivants sont abordés rapidement, voire survolés.)

- **Grippe A** : Deux classes de l'extension sont touchées par un virus qui provoque un état grippal avec fièvre pendant deux jours et toux. Les premiers cas sont apparus dès le retour des vacances et la contagion semble rapide et importante. Dans ces deux classes, 1/3 des effectifs est absent aujourd'hui. Aucun cas avéré de grippe A. Les autorités ont été prévenues, cependant aucune décision de fermeture n'est prise sans confirmation du diagnostic. Le discours semble assez contradictoire avec ce qui était annoncé en début d'année. La mairie reste en contact avec les médecins, pharmacie et infirmiers de Prades pour suivre l'évolution de la contamination.

La mairie signale que les distributeurs de papier sont installés ou en passe de l'être.

- **Suivi du projet d'école :**

- Les enseignantes remercient l'AEP et la mairie pour leur contribution à l'achat de nouveaux livres pour la bibliothèque.

- La formation aux gestes qui sauvent est reconduite avec l'appui de l'AEP et de la mairie. Le médecin a déjà été recontacté.
- Théâtre des Treize Vents : Les enseignantes ne savent pas si le projet sera reconduit, la direction ayant changé cette année. M. le Maire propose néanmoins de l'inscrire au budget.
- B2I : le brevet Informatique qui entre au programme n'est pas facile à mettre en place car le matériel fonctionne mal. Il n'y a plus de société de maintenance, celle-ci est assurée par Raffik qui est aussi animateur au périscolaire. Il a parfois du mal à concilier ses deux emplois du temps. M. le Maire s'engage à lui dégager du temps.
- Qualité de vie des enfants à l'école : améliorer l'accueil des petits à l'extension (structures dans la cour). M le Maire propose que les enseignantes lui fournissent avant tout les besoins et éventuellement des réalisations possibles. D'autres solutions existent peut-être.

### **Questions de l'AEP :**

- Sécurité aux abords de l'école annexe : suite aux travaux de la RD 17 et dans la cour, le ralentisseur a été enlevé et le passage ré-ouvert entre la rue du Mas d'Aussel et la D 17. De nouvelles solutions peuvent être envisagées : rétrécissement des voies, pierres pour barrer l'accès...
- Le vendredi 14/05 suivant l'Ascension sera vaqué et remplacé par le mercredi 12/05. Il sera sans doute réalisé un sondage à l'ALSH sur l'opportunité d'ouvrir ce vendredi.
- Le Conseil Municipal Jeune sera bien reconduit sous la direction d'Hélène Beaulieu qui a déjà prévu le calendrier.

- Bus de ramassage : certains enfants ont raté le bus le soir. Il est demandé à chacun, chauffeur, enseignants et enfants de bien respecter les horaires et de ne pas traîner.

M. le Maire fait part de son projet d'achat de minibus (9 places) qui pourraient prendre en charge le ramassage scolaire très coûteux par rapport à sa fréquentation. Ces minibus pourraient être proposés aux associations et pourraient servir aux classes s'il est possible d'en acheter 4.

- Cantine : Les enfants sont satisfaits de la qualité des repas mais il arrive que la quantité soit jugée insuffisante. Il est vrai que certains peuvent bénéficier d'un plat pour 6 alors qu'ils ne sont que 2, mais globalement, les quantités sont bien étudiées, les enfants peuvent se resservir et un adulte référent veille au bon déroulement du repas.

Les parents sont très contents du repas à la cantine organisé début octobre et souhaiteraient qu'une plus grande part soit faite au « bio ». La mairie a fait un appel d'offre mais qui n'a pas aboutit. Elle a aussi le projet d'installer un agriculteur en reconversion bio sur les terrains proches du Lez. Dans une optique de diffusion en circuit court, il aurait la charge de fournir la cantine.

Le changement du système d'inscription reste parfois problématique, générant des files d'attentes. Ce système a été mis en place avant tout pour assurer une meilleure sécurité et pour favoriser l'autonomie des enfants. Les enseignants disposent désormais d'une liste des enfants qui mangent à la cantine et vont à la garderie le soir. Mais ce système va encore évoluer prochainement pour faciliter la facturation.

L'AEP annonce son projet d'organiser une grande fête des enfants à la fin de l'année, joignant les enfants de maternelle et de primaire autour d'animations, de jeux et de musique. Les enseignants sont chaleureusement invités à y participer.

M. le Maire annonce une fête de Noël le dimanche 20 décembre. Le marché hebdomadaire sera suivi par un marché de Noël. Les trois lignes du piedibus convergeront vers la place en fin d'après midi pour y attendre l'arrivée du père Noël.

Clôture de la séance à 21h.